

**MERCREDIS**  
**Centre de loisirs LOUANNEC 2018/2019**  
**Ouvert de 12h20 à 18h30**



**Nom de l'enfant:**.....

(une feuille par enfant .Le 2 ème enfant sur une même feuille ne sera pas pris en compte))

**FICHE DE VŒUX: JANVIER/FÉVRIER 2019**  
**Dépôt exclusivement en mairie de LOUANNEC**

DATES	Après-midi avec repas ( à partir de 12h20)	Après-midi sans repas ( à partir de 13h30)
09/01		
16/01		
23/01		
30/01		
06/02		

**INFORMATIONS :**

**Le centre est ouvert jusqu'à 18h30. Il peut accueillir 20 enfants maximum.**

1. Les enfants des écoles de LOUANNEC seront pris en charge par l'équipe d'animation dès 12h20, à la sortie des classes s'ils sont inscrits au repas + ½ journée.
2. Veuillez noter que le mode de calcul du quotient familial est celui de la caf.
3. Toute ½ journée inscrite est dûe. Annulation de la prestation sur présentation d'un certificat médical et si le centre est prévenu au minimum le matin de l'absence de l'enfant.
4. La facture est envoyée en fin de chaque période.

**Pour accord** Nom du Responsable légal de l'enfant:.....

Agissant en qualité de:..... TEL PORTABLE:.....

DATE:

SIGNATURE: